

cipes faux et erronés, impies et subversifs de l'ordre économique de la société actuelle.

Les temps présents sont des temps de lutte à outrance, selon l'immortel l.-on XIII. Deux pouvoirs se disputent l'empire du monde et des sociétés : L'un de ces pouvoirs est un pouvoir occulte, agissant avec hypocrisie : ses armes favorites sont la perfidie et l'impléité. Son intérêt est de ne pas paraître ce qu'il est, nous affirme l'auguste chef de la Catholicité.

Nous sommes en présence de la franc-maçonnerie.

L'autre pouvoir est celui de l'Eglise Catholique dont la pierre angulaire est le Christ lui-même, rédempteur de l'humanité.

Le premier, le maçonisme, représente le mal, le désordre le chaos, pendant que notre sainte Eglise se dresse en face de son ennemi séculaire et déjoue continuellement ses ruses.

Depuis près de 19 siècles, la barque de Pierre a été constamment ballottée d'âge en âge, de réclif en réclif, sous le souffle de l'esprit du mal, mais sans jamais sombrer une seule fois.

Vers cette fin de siècle, la libre pensée se croit arrivée à l'apogée de sa gloire et se figure être sur le point de consommer la ruine du règne du Christ et de son Eglise. Elle se réjouit d'avance du succès définitif qu'elle veut atteindre. Mais dans sa joie folle, dans son entreprise insensée, elle oublie que le Divin Maître a dit à ses disciples :

"Vous serez en haine à tous à cause de mon nom."

"Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups."

"Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle."

La vérité de ces paroles se démontre comme suit, selon l'abbé Moigno :

1o Haine des Juifs : persécutions contre le Christ, les apôtres et ses disciples. Jésus mis à mort, Pierre en prison, Paul battu de verges, Etienne lapidé, etc.

2o. Des Juifs, la haine passe au cœur des Romains, qui se montrent cruels et sanguinaires. Les martyrs se chiffrent à 18 millions : on compte 10 persécutions générales des empereurs. On connaît les cruautés contre les chrétiens par Néron, Trajan, Dioclétien. L'exploit de Maximien faisant décapiter la légion Thébéenne est célèbre dans l'histoire. Pourquoi toutes ces persécutions contre les premiers chrétiens ? Tout simplement parce qu'ils adoraient le vrai Dieu et refusaient de sacrifier aux idoles.

3o. Des Romains, la haine passe aux persécuteurs païens, hérétiques, schismatiques, etc. les rois de Perse, des Goths, des Wisigoths, les souverains de Chine, du Japon, du Tonkin, de Siam, de la Grèce, de la Corée, de l'Ethiopie, etc., etc., puis les persécutions des musulmans, des empereurs d'Allemagne, des rois d'Angleterre, etc., etc.

4o. Après les schismes, les hérésies, et les persécutions, la haine passe aux philosophes du 18e siècle. Voltaire, d'Alembert, Diderot, Rousseau, etc., etc., en sont les inspirateurs.

A SUIVRE

UN DISCOURS SUR LES MANDATS.

Dans la section commerciale de l'Association des institutions d'Ontario à la convention, tenue dans le courant de la première semaine d'Avril Mr. G. W. Johnson, comptable et professeur d'affaires au collège du Haut Canada,

lut un essai sur "les Lettres de change, Mandats, et billets à ordres" parlant plus particulièrement de mandats. L'on mit à jour des faits généralement inconnus. Jones gr en envoyant des mandats à la banque pour les y déposer doit les endosser tous, qu'ils soient à ordre ou "au porteur" et pour qu'il soit impossible au commis de se les payer, ou de les déposer à son propre compte, Jones, doit écrire sur le dos de chaque, "Pour déposer au compte de Jones." Une personne achetant un article et donnant en paiement un mandat sur une banque dans la quelle il n'a pas de fonds peut être arrêté pour fraude. Mais si le mandat était donné en règle d'une dette précédemment contractée une charge de fraude ne peut pas être déposée. Le mandat, cependant, n'est pas sans valeur au porteur, en autant que c'est une preuve de la dette et le porteur peut poursuivre en justice sans le trouble de prouver la dette par ses livres. Voici ce que le porteur d'un mandat peut faire sans craindre : Si le mandat n'est pas daté il peut mettre la bonne date ; s'il est fait payable à lui-même "ou au porteur" il peut effacer "porteur" et inscrire "à l'ordre," mais il ne doit pas faire le contraire, c'est-à-dire, effacer "à l'ordre" et y inscrire "au porteur." Un mandat peut être fait en bonne forme et malgré cela la banque refuser de la payer. Les devoirs et l'autorité de la banque sont bornés par le contre-ordre ou la mort du signataire. L'on ne peut recevoir un mandat, "signé sur le travers" ne doit pas le présenter pour, paiement à la banque sur lequel il est tiré, il peut seulement le faire payer par le moyen d'une autre banque.

LE POUVOIR DE PROPOSER DANS LA VIE.

Il n'y a pas de véritable virilité sans un grand but. Le but est une concentration morale. C'est le gouvernail de la vie individuelle. Le but veut dire avoir une fin dans la vie, une intention définie à atteindre. Ce but n'est pas limité à une ambition exaltée élevée dans les nuages de l'inaccessible — Non, il signifie l'élan que chaque individu devrait donner à sa vie.

La mère dans sa maison peut former ce dessein à l'intérieur des quatre murs de sa maison et elle peut en trouver le plus bel accomplissement. Ça peut être la consécration de ses énergies, à l'éducation naturelle et soignée de ses enfants, veillant de plus près sur leurs besoins individuels. Mais quel est ce but ? Ce n'est pas de laisser les "choses à elles-mêmes." Un seul but bien formé peut surmonter tout obstacle, parce qu'il se trouve concentré toute l'énergie de la vitalité spirituelle et mentale. Les rayons du soleil passant à travers une lentille de glace peuvent faire fondre l'acier, tandis que la glace elle-même restera intacte.

La plus part des déboires dans la vie proviennent de l'énergie dépensée sans nécessité, de la dépense de ses forces en vains efforts.

Des hommes d'une habilité simplement ordinaire ont rencontré de brillants succès, tandis que des hommes aux talents brillants ont ordinairement failli. Les jardins bien cultivés payent mieux que les fermes mal gouvernées.

Les jeunes gens au commencement de la vie devraient avoir un but défini. Il y a du stimulant et de la force dans un grand but. Il rend les faillites comme de simples accidents sur le

chemin. Il se forme une somme merveilleuse d'énergie quand le but que l'on veut atteindre est bien formé à l'avance. Chaque jour s'accorde harmonieusement avec ce but. Chaque jour démontre de nouveaux progrès, légers, peut être, mais non moins réels ; c'est une nouvelle conquête sur les obstacles, de nouvelles forces conquises, enfin un nouveau miracle de changer l'eau de la faiblesse au vin de la puissance. Alors les semaines deviennent des points de démarcation sur le chemin du succès. Tout se met au service d'un homme qui a un grand but. Quand l'espérance meurt et que le but s'évanouit l'homme commence à descendre. Il y a du danger qu'il devienne une épave comme un vaisseau abandonné, sans équipage, sans cargaison, sans compas, et sans aucun port connu pour sa destination.

LA MOYENNE DE L'AGE.

La moyenne d'âge d'une société et le rapport d'une telle moyenne sur le taux des décès ont été mal compris et mal représentés par les membres des sociétés fraternelles. Voici : Si l'on prend mille membres de différents âges et qu'avec eux on arrive à une moyenne de quarante ans, alors le taux des décès parmi ces mille membres doit être le taux des décès pour l'âge de quarante ans. Cette conclusion, de prime abord, semble être vraie, mais après quelque considération, l'on trouve que dans certains cas cette conclusion n'est pas exacte. Voyons qu'elle en est la raison. Mille membres âgés de quarante ans auraient un taux de décès pour un an selon le tableau des mortalités du secrétaire, de 10 36, un peu au dessus de 1 par cent par année. Maintenant si au lieu de mille membres âgés de quarante ans, cinq cents d'entre eux avaient vingt ans et cinq cents 60 ans, leur âge moyen serait encore de quarante, mais le nombre de décès parmi les cinq cents qui ont 20 ans serait 3 65, et le nombre de décès parmi ceux qui ont 60 ans serait 15 17, un taux de 18 82 ou près de 2 par cent. Il faut se rappeler que dans chaque cas, leur moyenne est quarante ans, mais dans les mille hommes divisés entre ceux de 20 ans et 60 ans, le taux des décès est près de 2 par cent., tandis que les autres mille, composés d'hommes tous âgés de 40 ans, le taux des décès n'est qu'une fraction au dessus de 1 par cent. Vous verrez ainsi, que la moyenne d'âge d'un certain nombre d'hommes n'est pas une preuve de ce que le taux des décès peut être. Les membres d'une société sont composés d'hommes de tout âge, et la seule manière de trouver la moyenne des décès est de trouver le taux des décès pour chaque âge, additionnez les taux des décès respectifs de tous les âges ensemble, et vous en aurez la moyenne. Le fait est que la théorie de la moyenne de l'âge est une théorie condamnée, et aucun membre d'une société fraternelle qui est au courant des principes de l'assurance fraternelle, se servira durant l'année de grâce 1899, de la moyenne de l'âge comme argument en faveur des sociétés fraternelles. Elle n'a absolument aucune fondation dans la théorie, c'est simplement de l'imagination, et cette idée a été mise de côté par tous les hommes intelligents—Columbian Herald.

UNE LEÇON SUR L'INTERET.

Trop souvent il arrive que les hommes de commerce ne réalisent pas dans le temps combien rapidement l'intérêt mange le principal. L'anecdote sui-

vante de Peter Cooper, le grand philanthrope, démontre la chose très fortement.

Un jour Peter Cooper parlait d'un projet avec une de ses connaissances, ce dernier dit qu'il allait être obligé d'emprunter de l'argent pour six mois, payant un intérêt de trois par cent par mois.

"Pourquoi empruntez-vous pour un temps si court?" lui demanda Mr. Cooper.

"Parce que les courtiers ne veulent pas négocier les billets pour plus longtemps."

"Eh bien si vous le désirez" dit Mr. Cooper, "J'escompterai votre billet à ce taux pour trois ans."

"Etes-vous sérieux?" demanda le prétendu emprunteur. "Certainement je le suis. J'escompterai votre billet pour \$10,000 pour trois ans voulez-vous le faire."

"Certainement je le veux," dit le marchand.

"Très bien," dit Mr. Cooper. "Veuillez signer ce billet pour \$10,000, payable dans trois ans, et donnez-moi votre mandat pour \$800, et la transaction sera complète."

"Mais quel argent aurai-je?" demanda le marchand étonné.

"Vous ne recevez pas d'argent," fut la réponse. "Votre intérêt pour 36 mois à 3 par cent par mois se monte à 108 par cent, on \$10,800. C'est pourquoi, votre mandat pour \$800 nous rend égaux."

La force de cette illustration pratique de la folie de payer un prix si énorme pour l'usage de l'argent fut telle que le marchand fut déterminé de ne jamais emprunter à des prix tellement ruineux et il disait souvent que rien n'aurait pu mieux le persuader que la plaisante proposition de Mr. Cooper—Commerce.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES

A une réunion de la succursale 230, Saint-Boniface les deux motions de condoléances suivantes ont été passées :

Proposé par frère J. J. Lavoie, secondé par frère L. J. Collins, que c'est avec la plus vive douleur que tous les membres de l'A. C. B. M. de Saint-Boniface ont appris la mort du frère Elie Chamberland. Ils désirent à cette occasion exprimer à la famille du frère défunt leurs condoléances les plus sincères.

Que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt et publiée dans Le Manitoba et LE CANADIEN.

Proposé par frère Lavoie, secondé par frère Collins, que les membres de la succursale No. 230 assistent au service, en corps et avec insignes. Adopté.

Proposé par frère Joseph Bernier, secondé par frère A. Marion, que les membres de la succursale No. 230 de Saint-Boniface, ont appris avec la plus profonde douleur le décès du Rév. Père P. Lecomte, frère de leur chancelier, M. Jos. Lecomte, ainsi que celui de Madame Lecomte, sa belle mère, et désirent exprimer leurs sentiments de sincères condoléances à leur frère dans le deuil ou ces morts viennent de le plonger.

Que copie de la présente résolution soit publiée dans Le Manitoba et LE CANADIEN, et transmise au frère Joseph Lecomte. Adopté.

Succursale No. 142, Montréal. Séance du 21 Août, 1894. Résolu unanimement que c'est avec une vive douleur que nous avons appris la mort de notre distingué et aimable frère, l'ex-Recordier H. A. T. de Montigny, cher qui nous avons toujours admiré l'esprit de foi, de patriotisme et de charité :

Que la présente résolution soit publiée dans l'organe de notre Association, LE CANADIEN, et qu'une copie en soit transmise à la famille du regretté défunt ; Qu'une grande messe soit célébrée pour le repos de son âme, par le chapelain de notre succursale, dans la chapelle de l'Hospice Auclair, le plus prochain jour convenable.

JOS. LOZEAT, Sec-Arch.